

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mercredi 6 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 13

L'an deux mil seize, le mercredi six juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSE Michèle, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme JUHEL Colette, M. BLANDIN Anthony, M. ROPERT Yves,
Absents	M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme LE ROY Delphine ayant donné pouvoir à Mme PERRIER Stéphanie, Mme LESAGE Annie, M. GIROUARD Mickaël ayant donné pouvoir à M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	M. BLANDIN Anthony
Convocation	28 juin 2016

2016 07 69 Avis sur le projet de périmètre de fusion/extension et transformation en Communauté d'Agglomération

Avis sur le projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louigné Communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Vendel, et transformation en Communauté d'Agglomération.

Vu le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine le 12 octobre 2015;

Vu les délibérations des communautés de communes de Fougères Communauté, Louigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, respectivement en date des 23 novembre 2015, 10 décembre 2015 et 2 décembre 2015;

Vu les délibérations de Fougères Communauté et Louigné Communauté respectivement en date des 21 mars 2016 et 3 mars 2016 réaffirmant leur volonté de voir la fusion des communautés de communes complètes de Fougères Communauté, Louigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier dans un périmètre de 37 communes ;

Vu les délibérations communales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 14 juin 2016 portant projet de périmètre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Contre : 12 voix

Abstention : 1 voix (Yves ROPERT)

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louigné Communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Vendel, et transformation en Communauté d'Agglomération.**

2016 07 70 Marché de fourniture de repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé par délibération n° 2016 06 61 du 01/06/2016 le lancement d'un appel public à concurrence pour la fourniture de repas en liaison chaude à la cantine scolaire pour la rentrée 2016.

L'avis est paru le 02/07/2016 sur le site www.e-megalisbretagne.org, date de publication au BOAMP.

La date limite de réception des offres a été fixée le 01/07/2016 à 12 heures.

Monsieur le Maire fait part de la réception de deux plis.

La Commission d'Appel d'offres, réunit le 06/07/2016 a ouvert les plis et procédé à l'analyse des offres.

La commission d'analyse des offres a émis un avis favorable pour retenir l'entreprise CONVIVIO RCO de BÉDÉE (35) qui a obtenu la meilleure note au classement et présentant l'offre comme économiquement la plus avantageuse.

Au prix de 2.58 € TTC par repas enfant

2.81 € TTC par repas adulte

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'offre de CONVIVIO RCO de BÉDÉE (35) et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement pour 12 mois renouvelable 1 fois.

2016 07 71 Demande d'aide financière du Département pour l'accompagnement des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à ST OUEN DES ALLEUX et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à ST OUEN DES ALLEUX ou ailleurs.

Monsieur le maire rappelle que 186 élèves résidant à ST OUEN DES ALLEUX sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015 (tableaux en annexe).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

2016 07 72 Devis rénovation-peinture de la salle des fêtes

Madame GOBÉ Laurence, Adjoint délégué aux bâtiments rappelle qu'il y a lieu de rénover les peintures de la salle des fêtes.

Elle propose à l'assemblée quatre devis.

Entendu les propositions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote des décisions ci-dessous :

Pour : 12 voix

Contre : 1 voix (Yves ROPERT)

DECIDE à la majorité :

- de réaliser les peintures sur toile (et non sur paillettes) et de changer les rideaux,
- de retenir le moins disant et respectant un délai de trois semaines maximum de travaux, soit l'entreprise AS DECO pour un montant **8 406,37 € HT pour les travaux de peinture** de la salle des fêtes et **1 174,04 € HT pour la fourniture de stores rouleaux**, soit un **montant total de 9 580,41 € HT**,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis n°MAI1607,
- confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 615221 du BP Principal 2016.

2016 07 73 Avenant sur le lot menuiserie : Extension de la Maison médicale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la porte d'entrée de la Maison médicale n'est plus fonctionnelle.

Au vu du passage intensif de la Maison de soins qui sera augmentée par les nouvelles fréquentations de l'extension, Il propose de prendre un avenant sur le lot 6 menuiserie intérieure des travaux de l'extension de la Maison médicale. Il propose un devis de l'entreprise PLIHON pour le remplacement de la porte d'entrée d'un montant de 6 969,70 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'avenant de l'entreprise PLIHON pour le remplacement de la porte d'entrée d'un montant de 6 969,70 € HT, portant le lot 6 menuiserie intérieure à un montant total de 32 669,70 € HT,
- autorise M. le Maire à signer cet avenant à l'acte d'engagement,
- confirme que cet avenant de 6 969,70 € HT doit être reporté sur le plan de financement de l'opération« Extension de la Maison médicale, désormais d'un montant total de 367 156,26 € HT
- confirme que les crédits sont inscrits au compte 2313 du BP 2016 de la Maison médicale n°15600.

2016 07 74 DECISION ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comptable de la Trésorerie de Fougères ne peut recouvrer la somme de 47,32 € correspondante à trois prestations scolaires de l'année 2014.

Il demande, en conséquence l'allocation en non-valeur de ces titres référencés :

- R74-80 de 25,48 €,
- R99-75 de 14,56 €,
- R139-81 de 7,28 €.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de décharger le comptable de toutes procédures de recouvrement,
- l'admission en non-valeur des titres référencés ci-dessus d'un montant total de 47,32 €.

2016 07 75 DIA du bien situé sur la parcelle ZC 315 au « 1 rue des Platanes »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'étude de Maîtres RIMASSON, notaires associés à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise « 1 rue des Platanes » cadastrée Section ZC 315, d'une superficie totale de 688 m².

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il **décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.**

2016 07 76 DIA du bien situé sur la parcelle ZD 238 au « 4 rue des Acacias »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'étude de Maîtres RIMASSON, notaires associés à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise « 4 rue des Acacias » cadastrée Section ZD 238, d'une superficie totale de 603 m².

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il **décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.**

2016 07 77 DIA du bien situé sur les parcelles D 7-50 au « 7 rue du Corbel »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'étude de Maîtres BOSSENNEC-LEROUX, notaires associés à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise « 7 rue du Corbel » cadastrée Section D 7-50, d'une superficie totale de 460 m².

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il **décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.**

2016 07 78 Mise en place d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat d'unique d'insertion avec l'un des administrés de Saint-Ouen des Alleux, demandeur d'emploi sénior de longue durée.

Le montant de l'aide de l'Etat s'élève à 80 % du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée pour un contrat de 24 mois minimum et d'une durée hebdomadaire à 20 heures.

Il propose à l'emploi les missions suivantes :

- Divers travaux de maçonnerie (joints de pierre, ...)
- Aménagement abords d'un cours d'eau,
- Peinture,
- ...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour employer un demandeur d'emploi sénior de Saint Ouen des Alleux au titre d'un contrat unique d'insertion à compter du 01/09/2016 pour une durée de 12 mois d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

2016 07 79 Devis Abri pour les jeunes Audoniens

Madame PERRIER Stéphanie, Conseiller délégué propose à l'assemblée, suite aux sollicitations du Conseil des Jeunes pour la création d'un lieu de regroupement, d'acquérir un abri pour les jeunes et de l'implanter sur la zone d'équipement sportif de la commune, à proximité du terrain VTT.

Elle présente un devis de STOP AFFAIRES pour l'achat d'un abri bois (570*200*220 cm) d'un montant de 2 174 € HT,

Entendu l'exposé de Mme PERRIER,

Mme JUHEL Colette propose d'acheter du bois afin que les jeunes construisent leur abri par eux-mêmes.

Les membres pensent qu'acheter le bois ne reviendra pas moins cher mais sont favorables pour que les jeunes participent au montage de l'abri.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote pour retenir le devis de STOP AFFAIRES :

Pour : 11 voix

Abstentions : 2 voix (Michèle REPESSÉ, Colette JUHEL)

- accepte ce devis de STPO AFFAIRES de 2 174 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer, sous réserve que les membres du Conseil des Jeunes participent à l'implantation et au montage de l'abri, sous l'encadrement des agents techniques,
- confirme les crédits au compte 2183 sur le BP Principal 2016,

2016 07 80 Devis transport Sorties scolaires 2017

Monsieur RAIPIN-PARVEDY, Adjoint chargé des affaires scolaires, présente un courrier de la Directrice de l'école publique sollicitant la municipalité pour un accord de principe sur le subventionnement du transport de deux voyages scolaires au printemps 2017.

Il présente deux devis :

Transport CRESPEL	CP-CE1	du 8 au 10 mars 2017	AR sur l'Ile TUDY	1 564,00 € TTC
Transport TIV	MS-GS	du 4 au 5 mai 2017	AR sur PLEVENON	739,00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prévoir les crédits suffisants au compte 6247 sur le BP Principal 2017 pour financer le transport de ces deux voyages scolaires, soit la somme de 2 303,00 € TTC.

2016 07 81 SMICTOM Convention pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets

Madame JUHEL Colette, Conseiller municipal, présente à l'assemblée un projet de convention avec le SMICTOM portant sur la réorganisation de la collecte en apport volontaire, et notamment la mise en place de nouveau point de collecte.

Dans le but d'améliorer les performances de collecte, il est apparu nécessaire de développer de nouvelles zones d'accueil destinées à la collecte du verre. En outre, de nouveaux conteneurs pour la collecte du papier sont à implanter à proximité immédiate des points de collecte du verre afin de faciliter le geste de tri des usagers.

Entendu le projet de convention ayant pour objet de définir les conditions pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire sur la commune aux lieux suivants :

- Rue du Stade, point de collecte verre existant + création point de collecte papier,
- « 10 rue du Général de Gaulle » (devant propriété privée) point de collecte verre existant déplacé sur la voie publique + création point de collecte papier,
- « Rue des Mimosas » (derrière la mairie) création d'un point de collecte verre + papier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette dite convention avec le SMICTOM.

2016 07 82 Dons mobilier au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ouen des Alleux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire dons de mobiliers inutilisés et stockés à l'Atelier municipale dont la liste figure en annexe.

Le CCAS pourra ainsi profiter des recettes de ces biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire don du mobilier figurant sur la liste en annexe au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ouen des Alleux.

Vous souhaitant de bonnes vacances !

Prochaine réunion de Conseil municipal, le mercredi 7 septembre 2016